

Le Bulletin Quotidien, 26 mai 2016

La commission des Lois du Sénat réécrit les propositions de loi, ordinaire et organique, relatives aux AAI et API

La commission des Lois du Sénat a examiné hier en seconde lecture les propositions de loi, ordinaire et organique, relatives aux autorités administratives indépendantes (AAI) et aux autorités publiques indépendantes (API), qui seront discutées jeudi prochain dans l'hémicycle.

Rappelons que ces deux textes sont co-signés par la sénatrice (LR) de Gironde Marie-Hélène DÉS ESGAULX, le sénateur (UDI-UC) du Calvados Jean-Léonce DUPONT et le président du groupe RDSE Jacques MEZARD, respectivement présidente, vice-président et rapporteur de la commission d'enquête sur le bilan et le contrôle de la création, de l'organisation, de l'activité et de la gestion des AAI (cf. BQ du 05/11/2015). Ils ont été largement remaniés à l'Assemblée nationale (cf. BQ du 29/04/2016).

Rapporteur du texte, M. MEZARD est à l'origine de la plupart des amendements adoptés sur la proposition de loi ordinaire portant statut général des AAI et API. Il a supprimé de la liste de ces autorités dressée en annexe le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen), la Commission nationale du débat public (CNDP) et le Médiateur national de l'énergie, tous trois ajoutés par la commission des Lois de l'Assemblée nationale (cf. BQ du 27/04/2016) où le député (LR) des Ardennes Jean-Luc WARSMANN est rapporteur du texte. A noter que le Civen s'est vu doter du statut d'établissement public administratif de l'Etat, placé auprès du Premier ministre.